



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 novembre 2007
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie

I. Introduction

1. Soumis pour donner suite à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/30), dans laquelle le Conseil m'a demandé de lui rendre compte au moins tous les quatre mois de la situation en Somalie, le présent rapport expose l'évolution de la situation depuis la publication de mon dernier rapport, le 25 juin 2007 (S/2007/381), notamment le déroulement du Congrès de réconciliation nationale et les résultats auxquels il est parvenu ainsi que les efforts qui ont été déployés pour promouvoir un processus politique sans exclusive en Somalie, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 1772 (2007). Il fait également le point sur les conditions de sécurité et la situation des droits de l'homme, ainsi que sur les activités humanitaires et l'aide au développement des organismes et programmes des Nations Unies présents en Somalie.

II. Principaux faits nouveaux survenus en Somalie

Faits nouveaux d'ordre politique

2. Pendant la période à l'étude, la situation politique en Somalie a été marquée par l'exacerbation des divisions au sein des institutions nationales de transition, le durcissement de la position de l'opposition et l'intensification de la rébellion, ce qui a engendré l'insécurité politique, encore retardé l'exécution des principales tâches prévues dans la Charte fédérale de transition et entravé les progrès vers la réconciliation nationale.

3. Le Congrès de réconciliation nationale s'est tenu à Mogadiscio du 15 juillet au 30 août 2007; les 2 600 délégués qui y ont participé représentaient les clans ainsi que des associations féminines et la diaspora somalienne. Le Congrès a été organisé par le Comité national de gouvernance et de réconciliation, qui était présidé par l'ancien Président Ali Mahdi Mohamed.

4. Certains des sous-clans des Hawiye à Mogadiscio ainsi que le mouvement d'opposition basé à Asmara ont refusé de participer au Congrès. Ces groupes d'opposants ont subordonné leur participation au Congrès à deux conditions : le



retrait des troupes éthiopiennes de Somalie et la tenue du Congrès dans un lieu neutre, de préférence hors de Somalie, sous l'égide d'une tierce partie impartiale jouant le rôle de médiateur.

5. Les participants ont adopté plusieurs décisions à l'issue du Congrès; ils ont annoncé la fin de tous les conflits et de toutes les querelles qui opposaient les clans somaliens depuis 1991, demandé à toutes les parties de déposer d'elles-mêmes les armes et de restituer spontanément les biens pillés, exhorté les institutions fédérales de transition à mener à bien le processus constitutionnel qui aboutirait à la création d'un État fédéral, décidé qu'un recensement et des élections libres et régulières auraient lieu avant la fin de la période de transition, demandé l'instauration d'un régime politique pluraliste et demandé au Gouvernement fédéral de transition de modifier la Charte de façon à ce que des personnes qui ne sont pas membres du Parlement puissent faire partie du Gouvernement.

6. Les chefs des institutions fédérales de transition se sont engagés à appliquer intégralement les recommandations du Congrès. Le Président Abdullahi Yusuf a donné aux représentants l'assurance que le Gouvernement fédéral de transition restituerait le pouvoir après la tenue d'élections démocratiques libres et régulières à la fin de la période transitoire de cinq ans, en 2009. Ali Mahdi Mohamed a indiqué de son côté que des mesures seraient prises pour chercher à établir un dialogue avec les groupes hostiles au Gouvernement fédéral de transition à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Mon Représentant spécial, François Lonseny Fall, s'est rendu à Mogadiscio à la tête d'une délégation de représentants de la communauté internationale et a instamment demandé aux chefs des institutions fédérales de transition d'élargir la portée du processus de réconciliation afin de l'étendre à tous les groupes de l'opposition.

7. Le 16 septembre, une délégation somalienne ayant à sa tête le Président Yusuf et composée du Premier Ministre, du Président du Parlement, du Président du Congrès de réconciliation nationale et d'autres membres, s'est rendue à Djedda (Arabie saoudite). Les dirigeants somaliens ont signé un accord, sous les auspices du Roi Abdullah Bin Abdulaziz Al Saud, sur l'application des décisions et recommandations du Congrès. Le Président Yusuf et le Roi Abdullah ont examiné aussi la possibilité d'envoyer des forces de maintien de la paix de pays africains et arabes pour faciliter le retrait des forces étrangères. Par la suite, les groupes d'opposition basés à Asmara et certains chefs de clans Hawiye ont rejeté l'accord.

8. Du 6 au 13 septembre, la coalition des groupes d'opposition a tenu un congrès parallèle – le Congrès pour la libération et la reconstitution de la Somalie – à Asmara. Y ont participé des représentants de l'Union des tribunaux islamiques, des « parlementaires libres » conduits par l'ancien Président du Parlement fédéral de transition, Sharif Hassan Sheikh Aden, de la diaspora somalienne, ainsi que des membres de la société civile et des chefs de clans. Le Congrès s'est terminé par la création de l'Alliance pour la libération et la reconstitution de la Somalie, l'élection de ses dirigeants et l'adoption d'un plan d'action. Sheikh Sharif Sheikh Aden a été nommé Président de l'instance dirigeante de l'Alliance et Sharif Hassan Sheikh Aden, l'ancien Président du Parlement fédéral de transition, a été nommé à la tête du Comité central, composé de 191 membres. Dans son communiqué final, l'Alliance a souligné que son but primordial était de libérer la Somalie de l'occupation éthiopienne, de mettre en route un processus de reconstitution politique auquel participeraient toutes les parties prenantes somaliennes et de reconstruire un État

national. L'Alliance a déclaré qu'elle n'engagerait le dialogue avec le Gouvernement fédéral de transition qu'après le retrait des forces éthiopiennes.

9. Des membres de l'opposition Hawiye au Gouvernement fédéral de transition basés à Mogadiscio se sont désolidarisés de la Conférence d'Asmara, au motif que les organisateurs n'avaient pas pris les dispositions voulues pour leur transport. Par ailleurs, quelques membres du Parlement fédéral de transition ont contesté le bien-fondé du Congrès d'Asmara.

10. Le 6 septembre, le Premier Ministre, Ali Mohamed Gedi, s'est rendu à Djibouti pour y rencontrer Abukar Omar Adani, l'un des principaux bailleurs de fonds de l'Union des tribunaux islamiques, et Bashir Rage Shirar, un ancien membre de l'Alliance pour la reconstruction et la lutte contre le terrorisme, et, le 12 septembre, il a rencontré Abdikassim Salad Hassan, ancien Président du Gouvernement national de transition.

11. Le 21 septembre, le Président de la Cour suprême, Yusuf Ali Harun, a été arrêté par les autorités à Baidoa, ainsi que son collègue, Mohamed Nur Shegow, un juge de la Cour suprême, sous prétexte qu'ils auraient détourné des fonds et commis d'autres infractions non spécifiées. En réaction, le Premier Ministre a convoqué une réunion extraordinaire du Conseil des ministres le 22 septembre, demandé la libération immédiate des deux membres de la Cour et ordonné que le Ministre de la justice, Abdullahi Dahir, qui aurait été à l'origine de l'arrestation du juge et du Président de la Cour suprême, soit démis de ses fonctions. Le 1^{er} octobre, le Premier Ministre a écrit à mon nouveau Représentant spécial, Ahmedou Ould Abdallah, pour lui faire part de la position du Gouvernement sur la question. Le Ministre de la justice a refusé de quitter son poste et a continué d'affirmer que le Président de la Cour suprême, Yusuf Ali Harun, et le juge Mohamed Nur devaient répondre d'accusations de corruption. Cet incident a profondément divisé l'instance dirigeante des institutions fédérales de transition. Le 27 septembre, le Président Yusuf a signé un décret démettant le Président de la Cour suprême de ses fonctions.

12. Pendant le mois d'octobre, les membres du Parlement fédéral de transition à Baidoa ont examiné la question des résultats obtenus par le gouvernement Gedi depuis le début de la période de transition. Le désaccord politique grandissant entre le Président Yusuf et le Premier Ministre a donné lieu à un débat juridique, les deux parties interprétant diversement la Charte, en particulier la question de savoir si l'échéance de deux ans et demi fixée pour la réalisation du fédéralisme était arrivée à terme, et le Président Yusuf accusant le Premier Ministre de ne pas avoir atteint les objectifs fixés. En conséquence, le 22 octobre, les membres du Parlement ont décidé, par 115 voix pour, 23 contre et 99 abstentions, d'ajourner *sine die* l'examen de la querelle constitutionnelle entre le Président et le Premier Ministre. Après le vote, le Premier Ministre s'est rendu à Addis-Abeba pour la deuxième fois au cours du mois d'octobre pour tenir des consultations avec les autorités éthiopiennes.

13. Le 29 octobre, le Premier Ministre a donné sa démission, qui a été acceptée par le Président Yusuf. Le Premier Ministre adjoint, Salim Aliyow Ibrow, a été chargé d'exercer les fonctions de premier ministre par intérim en attendant que le Parlement ait nommé un nouveau premier ministre. Le Président Yusuf a, depuis, engagé des consultations avec les chefs de clans et les dirigeants politiques en vue de nommer un nouveau premier ministre.

14. Parallèlement, le 17 septembre, des combats ont éclaté entre les forces loyales à la République indépendante autoproclamée du « Somaliland » et les forces loyales à la région semi-autonome du « Puntland » à Laascaanood, la capitale de la région de Sool revendiquée par les uns et les autres. Bien que les combats aient été déclenchés par des tensions entre clans, ils ont continué à se produire sporadiquement pendant tout le mois de septembre, incitant le « Somaliland » et le « Puntland » à envoyer des renforts sur place, ce qui a causé un plus grand nombre de victimes. Mon Représentant spécial et son équipe ont instamment demandé aux hauts responsables du « Somaliland » et du « Puntland » de désamorcer la situation et d'apaiser les tensions dans la région. En octobre, la situation dans les régions de Sool et de Sanaag s'est encore détériorée, et les combats entre les deux camps se sont intensifiés. Le 15 octobre, après de violents combats qui ont fait au moins une dizaine de morts, les troupes du « Somaliland » se sont emparé de Laascaanood. À la suite de quoi, le « Puntland » a mobilisé ses forces pour reprendre la région et repousser ce qu'il considérait comme une invasion par les autorités du « Somaliland » et des éléments étrangers. Le « Somaliland » a récusé ces allégations et s'est engagé à poursuivre le combat jusqu'à ce que la région soit libérée.

Sécurité

15. Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, la situation ne s'est guère améliorée en Somalie en ce qui concerne la sécurité. Elle est restée instable à Mogadiscio, où des attentats, pour la plupart commis par des rebelles qui prennent des membres du Gouvernement fédéral de transition et des militaires éthiopiens pour cible, ont lieu quotidiennement. Les phases du plan de sécurité que les Nations Unies appliquent en Somalie sont de bons indicateurs du degré de sécurité. Ainsi, c'est la phase cinq (évacuation de tout le personnel des Nations Unies) qui est en vigueur à Mogadiscio et dans le district de Badhadwe, et la phase quatre (opérations de secours d'urgence seulement) dans le reste de la Somalie, excepté dans la partie occidentale du « Somaliland » où c'est la phase trois qui est en vigueur. Les problèmes de sécurité engendrés par les conditions qui règnent en Somalie sont particulièrement difficiles à résoudre et limitent considérablement les opérations des Nations Unies, en particulier dans la capitale.

16. Dans son rapport final (S/2007/436), en date du 18 juillet 2007, le Groupe de contrôle sur la Somalie, créé par la résolution 1724 (2006) du Conseil de sécurité, déclare que la Somalie est inondée d'armes provenant de sources variées et que les armes qui sont introduites dans le pays, en violation de l'embargo, n'ont jamais été aussi nombreuses et diverses depuis le début des années 90. Il y indique en outre que d'énormes quantités d'armes sont fournies à divers acteurs en Somalie, ce qui aggrave encore la situation déjà précaire et instable de la sécurité dans le pays.

17. Le Gouvernement fédéral de transition et les forces éthiopiennes continuent de donner la priorité à l'amélioration des conditions de sécurité à Mogadiscio et s'efforcent d'arrêter les éléments rebelles et de les désarmer. Peu de progrès ont été réalisés jusqu'ici; des attentats ciblés commis par les rebelles se produisent toujours régulièrement. Pour ces attentats, qui visent des membres du Gouvernement fédéral de transition et des militaires éthiopiens, les rebelles utilisent des bombes placées au bord des routes, des roquettes, des mortiers et des grenades à main. En outre, des échanges de coups de feu se produisent souvent, pendant plusieurs heures, entre les forces de sécurité gouvernementales et les éléments rebelles. Le 27 octobre, ils ont

dégénéré en combats, à Mogadiscio, où les plus violents affrontements depuis des mois ont eu lieu entre les rebelles locaux et les troupes éthiopiennes.

18. La plupart des postes de contrôle sont désormais tenus par des milices fidèles au Gouvernement fédéral de transition, dont beaucoup semblent ne pas avoir de structure de commandement bien définie et manquer d'entraînement. Le Gouvernement fédéral de transition peine à maintenir l'ordre faute d'une police de métier et de forces armées, bien qu'il ait récemment pris des mesures pour faire face à ce problème. Jusqu'ici, aucun attentat ne semble avoir visé spécialement les Nations Unies, mais des événements récents et les informations reçues de multiples sources, y compris de source publique, font craindre qu'il n'en sera pas toujours ainsi. L'arrestation, puis la remise en liberté de membres du personnel local du Bureau politique des Nations Unies en Somalie et du Programme alimentaire mondial en témoignent.

19. Après l'attentat particulièrement violent commis par des rebelles contre un poste de police dans le district de Hodan, à Mogadiscio, le 28 septembre, le Président Yusuf a convoqué une réunion des membres du Gouvernement et des hauts responsables de la sécurité pour examiner la question de la détérioration des conditions de sécurité dans la capitale. De nouvelles mesures de sécurité ont été examinées à la réunion. D'autres mesures ont été prévues, à savoir des stages de formation pour les membres des milices dans le cadre des forces de police et des forces armées du Gouvernement fédéral de transition ainsi que l'amélioration de la coordination des opérations militaires avec les forces étrangères basées à Mogadiscio.

20. Des civils ont été pris dans la ligne de tir lors d'assassinats ciblés et d'attentats-suicides à la bombe commis par des rebelles. En outre, les troupes gouvernementales et les troupes éthiopiennes ont parfois ouvert le feu sans discernement, causant de nombreuses victimes parmi les civils. Sans doute y a-t-il eu moins d'incidents en septembre qu'en juillet et août, mais l'ampleur et la gravité des incidents ont fortement augmenté avec l'emploi de plus en plus fréquent de roquettes et d'armes de gros calibre. Il y a eu en outre toute une série d'assassinats visant des responsables de l'administration des districts, des chefs de clan et des journalistes en vue.

21. Ailleurs, la criminalité et les violences interclaniques continuent de régner dans une grande partie du centre et du sud de la Somalie. Les tensions restent fortes dans la région du Bas-Djouba, en particulier dans le port stratégique de Kismayo, qui fait l'objet d'une lutte incessante pour le pouvoir entre les principaux clans Darod – les Marehan et les Majerteen – qui veulent être maîtres de la ville. Pendant la période à l'étude, il y a eu aussi des tensions et des confrontations entre clans dans les régions d'Hiraan et de Galguduud.

22. Les actes de piraterie, dont le nombre avait considérablement diminué en 2006, ont repris de plus belle. Ils compromettent l'acheminement de l'assistance humanitaire. L'insécurité, tant sur terre qu'en mer, a beaucoup nui aux travaux des organismes humanitaires ces derniers mois. Près de 80 % de l'assistance du Programme alimentaire mondial à la Somalie est acheminée par la mer, mais le nombre de navires qui acceptent de la transporter a diminué de moitié à cause de la piraterie. Selon l'Organisation maritime internationale, il y a eu 15 détournements de navire pendant le premier semestre de 2007, dont deux concernaient des navires affrétés par le Programme alimentaire mondial.

23. Le 25 septembre, le Président français a annoncé que la France était disposée à envoyer des navires de guerre pour protéger les transports de secours humanitaires, en particulier l'assistance fournie par le Programme alimentaire mondial, pendant une période de deux mois. Il a invité d'autres membres de la communauté internationale à se joindre à cette initiative. Mon Représentant spécial a fait une déclaration pour remercier la France de sa contribution.

III. Activités des Nations Unies et de la communauté internationale

24. En application de la résolution 1744 (2007) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil me priait d'aider les institutions fédérales de transition à organiser le Congrès de réconciliation nationale, mon Représentant spécial a coordonné les efforts que les membres de la communauté internationale ont déployés pour apporter leur appui au Congrès par l'intermédiaire du Comité consultatif international. Pendant le déroulement du Congrès, des représentants du Comité se sont rendus à cinq reprises à Mogadiscio, où ils se sont adressés aux participants et ont eu des entretiens avec des représentants du Comité national de gouvernance et de réconciliation et du Gouvernement fédéral de transition. Des membres du Comité se sont également entretenus avec des membres de l'opposition Hawiye afin de les encourager à mettre le Congrès à profit pour faire connaître leurs revendications. En outre, pendant toute cette période, le Comité consultatif international a examiné des questions financières et techniques avec le comité d'organisation.

25. Le 10 septembre, le Groupe de contact international s'est réuni à Rome pour examiner l'évolution de la situation en Somalie dans les domaines politique, humanitaire, et de la sécurité. Les participants ont engagé les institutions fédérales de transition à appliquer de bonne foi les recommandations du Congrès national de réconciliation et à arrêter sans attendre une feuille de route pour le reste de la période de transition, prévoyant notamment l'élaboration d'une nouvelle constitution fédérale, l'organisation d'un recensement de la population et les préparatifs d'élections nationales, qui se tiendraient en 2009, comme le prévoyait la Charte fédérale de transition. Les membres du Groupe de contact ont accueilli avec satisfaction les déclarations faites à la clôture du Congrès par le Président Abdullahi Yusuf Ahmed, qui s'est engagé à adopter une nouvelle ligne politique qui porterait la confiance du peuple somalien et à poursuivre le dialogue.

26. La réunion du Groupe de contact international a été suivie par une réunion à Stockholm, le 14 septembre, des principaux donateurs internationaux – Suède, Italie, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Commission européenne, Banque mondiale et Nations Unies – afin de coordonner les stratégies d'assistance à la Somalie. Les participants ont examiné les mesures qui pourraient être prises en vue de l'éventuelle organisation d'une conférence des donateurs au bénéfice de la Somalie.

27. Mon nouveau Représentant spécial, Ahmedou Ould-Abdallah, a pris ses fonctions à Nairobi le 19 septembre. Le 22 septembre, il s'est rendu à Mogadiscio pour y rencontrer le Président, le Premier Ministre et le Président du Parlement ainsi que le Président du Comité national de gouvernance et de réconciliation, Ali Mahdi. Il s'est également joint aux dirigeants des institutions fédérales de transition à Villa

Somalia, où ils ont planté des arbres pour célébrer la Journée internationale de la paix.

28. Le 15 octobre 2007, mon Représentant spécial a organisé une réunion des envoyés spéciaux pour la Somalie afin de renforcer l'unité d'action entre les membres de la communauté internationale. Les participants se sont déclarés préoccupés par la situation humanitaire en Somalie et ont décidé, comme le proposait mon Représentant spécial, d'obtenir que toutes les parties somaliennes s'engagent par écrit à ne pas entraver l'acheminement de l'aide humanitaire et à ne pas soumettre le personnel humanitaire à des tracasseries. En outre, considérant l'absence de progrès et d'unité de vues entre les parties somaliennes et le fait que la fin de la période de transition était proche, ils ont été d'avis que la communauté internationale devrait élaborer un nouveau calendrier pour l'instauration de la paix et de la stabilité dans le pays.

29. Le 25 octobre, mon Représentant spécial a présidé un atelier organisé conjointement par le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et le Ministère du développement international du Royaume-Uni, qui avait pour objet de définir une ligne de conduite commune à tous les partenaires œuvrant sous la direction des Nations Unies. Les cinq points suivants ont été proposés pour aller de l'avant : a) un plan d'action international concerté, auquel adhèreraient les acteurs régionaux et extérieurs à la région; b) la participation concertée des acteurs somaliens, des institutions fédérales de transition, des groupes d'opposition, des milieux d'affaires, des organisations de la société civile, de la diaspora, etc.; c) l'encouragement de l'application des décisions du Congrès de réconciliation nationale; d) la définition des priorités et l'adoption d'une ligne de conduite concertée en matière de stabilisation de la sécurité; et e) une plus grande coordination des activités de la communauté internationale.

IV. Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM)

30. Comme je l'ai indiqué dans des rapports précédents, le Conseil de sécurité, se fondant sur le communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du 19 janvier 2007, a approuvé, le 20 février, l'établissement de l'AMISOM pour s'acquitter du mandat suivant : a) favoriser le dialogue et la réconciliation en Somalie en courant à assurer la liberté de mouvement, les déplacements en toute sécurité et la protection de tous ceux qui prennent part au dialogue; b) assurer, le cas échéant, la protection des institutions fédérales de transition afin qu'elles soient en mesure d'assumer leurs fonctions et veiller à la sécurité des infrastructures clefs; c) aider, selon ses moyens et en coordination avec d'autres parties, à la mise en œuvre du Plan national de sécurité et de stabilisation, et en particulier au rétablissement effectif et à la formation des forces de sécurité somaliennes sans exclusive; d) contribuer, à la demande et selon ses moyens, à la création des conditions de sécurité nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire; e) protéger son personnel, ainsi que ses locaux, installations et matériel, et assurer la sécurité et la liberté de mouvement de son personnel. Le 18 juillet, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a décidé de proroger le mandat de l'AMISOM pour une nouvelle période de six mois. Le 20 août, par sa résolution 1772 (2007), le Conseil de sécurité s'est félicité de cette décision.

31. Le déploiement de l'AMISOM à Mogadiscio progresse lentement. Jusqu'ici, sur l'effectif de 8 000 hommes autorisé, seul l'Ouganda a envoyé un contingent – deux bataillons et un état-major, qui ont été déployés à Mogadiscio au début du mois de mars 2007. Les troupes ougandaises doivent faire face à des problèmes de sécurité considérables et se bornent donc à patrouiller dans certaines parties de la ville et à prêter leur concours pour l'acheminement de l'assistance humanitaire. Le 7 octobre, deux obus de mortier ont été tirés sur les locaux de l'AMISOM au centre de Mogadiscio. Aucune victime n'a été signalée. Par ailleurs, le Gouvernement burundais a envoyé une mission de reconnaissance à Mogadiscio en prévision du déploiement de deux bataillons qui ont terminé la formation technique que leur ont dispensée des instructeurs militaires américains et français.

32. Le déploiement de contingents qui rejoindraient les deux bataillons ougandais se trouvant déjà dans la capitale somalienne cause actuellement de graves difficultés financières, logistiques et autres à l'Union africaine. En collaboration avec elle, les Nations Unies étudient les moyens auxquels il pourrait être recouru pour aider davantage l'AMISOM à renforcer et à étendre sa présence sur le terrain. En outre, les Nations Unies ont contribué à mobiliser une assistance bilatérale en faveur des pays qui fournissent des contingents, ce qui a accéléré le déploiement des contingents annoncés et peut-être encouragé d'autres pays à envoyer des contingents. Elles travaillent aussi, en collaboration avec l'Union africaine, à l'élaboration de mesures d'appui qui répondraient aux besoins de l'AMISOM.

Plan d'intervention spéciale

33. Considérant la situation politique actuelle et les conditions de sécurité qui règnent dans le pays, je suis d'avis que le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies ne peut pas être considéré comme une option réaliste et viable. En outre, il n'a pas été possible, pour des raisons de sécurité, d'envoyer une mission d'évaluation technique en Somalie. Néanmoins, une évaluation stratégique des interventions des Nations Unies en Somalie a été entreprise en vue de définir une stratégie commune et un cadre unifié pour les opérations des Nations Unies dans le pays. En outre, le Département des opérations de maintien de la paix garde constamment à l'étude et met à jour le plan d'intervention spécial déjà élaboré en vue d'une éventuelle opération de maintien de la paix et, comme indiqué plus haut, prête son concours à l'Union africaine aux fins d'appuyer l'AMISOM.

34. Considérant la complexité des conditions de sécurité en Somalie, il serait peut-être souhaitable d'étudier d'autres options pour y faire face, notamment le déploiement d'une force multinationale – ou coalition de pays disposés à agir – musclée, qui pourrait être d'abord restreinte et autofinancée, puis progressivement étoffée pour atteindre des objectifs précis en matière de politique et de sécurité. Elle pourrait finalement être portée à un niveau qui permettrait aux forces éthiopiennes de se retirer du pays, d'abord partiellement, puis complètement.

V. La situation humanitaire

35. La situation humanitaire a continué à se détériorer dans les régions du centre et du sud de la Somalie pendant la période à l'étude. Dans l'ensemble, 1,5 million de personnes ont besoin d'une assistance humanitaire, soit 50 % de plus qu'au début de

l'année. Des centaines de milliers de personnes qui ont fui Mogadiscio se trouvent dans des régions où les services sociaux essentiels, les possibilités d'emploi et la protection font défaut. Le Programme alimentaire mondial a besoin de 60 000 tonnes métriques de vivres pour alimenter 1,2 million de personnes entre le mois d'août et le mois de décembre 2007. L'action humanitaire a été entravée par la montée de l'insécurité, l'impossibilité d'avoir accès aux populations à secourir, les restrictions imposées aux déplacements et le manque de moyens sur le terrain. Pour exécuter les programmes d'assistance humanitaire en Somalie, il faudrait, en particulier, qu'il y ait sur place davantage d'organisations non gouvernementales, qui ont les compétences techniques voulues, et qu'elles bénéficient d'un appui financier suffisant de la part de donateurs pour s'acquitter de leurs tâches.

36. Il y a actuellement 750 000 déplacés en Somalie, dont 400 000 le sont depuis longtemps et 350 000 depuis peu. Pendant le calme relatif qui a régné entre les mois d'avril et de juin, environ 125 000 personnes sont retournées à Mogadiscio. Depuis le mois de juin, plus de 64 000 personnes ont de nouveau quitté la capitale. Depuis le début de l'année, environ 20 000 Somaliens se sont réfugiés dans l'est de l'Éthiopie, où ils sont soit logés dans un camp de réfugiés nouvellement installé, soit pris en charge dans le cadre d'une stratégie d'assistance de proximité. Bien que la frontière entre la Somalie et le Kenya soit officiellement fermée, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a enregistré plus de 4 000 nouveaux réfugiés somaliens dans l'est du Kenya.

37. L'Équipe de pays des Nations Unies s'est rendue plusieurs fois en mission à Mogadiscio dans le cadre de l'action entreprise pour remédier à la situation catastrophique des 100 000 déplacés qui vivent le long de la route reliant Mogadiscio à Afgooye. Des vivres et une aide non alimentaire – eau potable et bâches en plastique – ont été fournies aux déplacés. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales prévoient d'intensifier les programmes de secours d'urgence dans les zones d'installation de déplacés ainsi que dans les régions du sud et du centre de la Somalie où règne l'insécurité alimentaire.

38. Au mois d'août, le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire de la FAO a appelé l'attention sur la situation dans les régions du Chébéli, dans le centre et le sud de la Somalie, où sévit actuellement une crise alimentaire et nutritionnelle – les taux de malnutrition y sont bien supérieurs au seuil d'urgence. À la suite d'une série de chocs multiples, le « panier à pain » de la Somalie est devenu une région en situation d'urgence humanitaire. L'un de ces chocs a été le fait qu'il n'a pas assez plu entre le mois d'avril et le mois de juin et qu'en conséquence, la récolte de céréales a été la plus mauvaise depuis 13 ans mais ce sont surtout les retombées du conflit qui sont à blâmer. Le risque est grand que la situation de la nutrition ne se détériore encore davantage. Ce sont au moins 500 000 personnes – résidents et déplacés – qui ont besoin d'assistance dans le Moyen-Chébéli et le Bas-Chébéli.

39. L'acheminement des secours reste un problème. L'aide humanitaire, y compris les camions du Programme alimentaire mondial qui transportent les rations de secours destinées aux déplacés qui ont fui la violence à Mogadiscio, sont fréquemment arrêtés aux points de contrôle mis en place par les autorités fédérales de transition et soumis au prélèvement arbitraire de taxes et de « droits de douane » à des barrages routiers érigés pour la circonstance et tenus par des miliciens armés.

40. Le 17 octobre, un groupe d'une cinquantaine de soldats fortement armés des forces gouvernementales ont violé les locaux des Nations Unies à Mogadiscio et

brutalement arrêté le Directeur du Bureau du Programme alimentaire mondial. Le Programme alimentaire mondial a provisoirement suspendu les distributions de vivres. J'ai fait une déclaration condamnant l'arrestation du fonctionnaire du Programme alimentaire mondial et demandant qu'il soit immédiatement et inconditionnellement remis en liberté. C'est ce qui a été fait le 22 octobre. Par la suite, la distribution de l'aide alimentaire et toutes les autres activités des Nations Unies ont repris. L'Équipe de coordination des Nations Unies et le Gouvernement fédéral de transition ont décidé de procéder en commun à une enquête pour déterminer les circonstances de l'arrestation.

41. À la fin septembre, il avait été répondu à hauteur de 53,2 % à l'Appel global pour la Somalie : sur les 304 millions de dollars des États-Unis requis, 161 millions avaient été annoncés. En outre, le Fonds pour l'intervention humanitaire, qui a été créé pour permettre d'intervenir rapidement en cas d'urgence, a versé 10 millions de dollars des États-Unis aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales pour financer 48 projets. La planification des appels globaux de 2008 a commencé; on s'attend à ce que le montant estimatif des besoins soit en augmentation en raison de la persistance du conflit, des déplacements de populations et de l'absence de pluie.

VI. Droits de l'homme et protection

42. La détérioration de la situation relative aux droits de l'homme en Somalie, en particulier la question de la protection à Mogadiscio, reste un sujet de grave préoccupation. Les médias et les journalistes indépendants sont de plus en plus souvent en butte à des tracasseries de la part des autorités fédérales de transition. En août et en septembre, quatre journalistes ont été tués, ce qui porte à huit le nombre de journalistes assassinés depuis le début de l'année. Le Gouvernement fédéral de transition n'a toujours pas fait procéder à des enquêtes sur ces assassinats, ni ne les a publiquement condamnés.

43. Il est difficile de connaître exactement le nombre des victimes, mais, selon les organisations de défense des droits de l'homme, plus d'une centaine de civils auraient perdu la vie en juillet à Mogadiscio lors de perquisitions domiciliaires et de combats entre les forces gouvernementales et éthiopiennes et les rebelles. En août, ces chiffres seraient passés à 200 civils tués et 400 blessés. Les restrictions que les forces gouvernementales imposent aux déplacements ont considérablement entravé les activités d'assistance des organismes humanitaires. En outre, les défenseurs des droits de l'homme et les travailleurs humanitaires locaux seraient l'objet de menaces et d'actes d'intimidation de la part des forces gouvernementales. La capacité opérationnelle de Médecins sans frontières a considérablement diminué en raison des tracasseries dont son personnel médical serait l'objet de la part des forces armées. Selon Médecins sans frontières, des soldats des forces éthiopiennes et des forces gouvernementales ont pénétré dans des hôpitaux pour arrêter des blessés soupçonnés d'être des rebelles, en violation des dispositions de la Convention de Genève. Le Comité international de la Croix-Rouge continue d'accueillir quotidiennement un nombre considérable de civils blessés, victimes du conflit qui persiste dans la capitale.

44. Les organisations locales de défense des droits de l'homme se sont déclarées gravement préoccupées par la détérioration rapide des conditions de vie de la

population dans la capitale qu'a entraîné l'incendie du marché de Bakara et les conséquences économiques qui en ont résulté.

45. Les assassinats visant les responsables de district dans la capitale sont toujours aussi nombreux. Depuis le mois de janvier, ce sont 15 commissaires ou commissaires adjoints de district qui auraient été tués dans la capitale.

46. L'Expert indépendant nommé par le Secrétaire général pour suivre la situation des droits de l'homme en Somalie s'est rendu en mission à Nairobi et à Mogadiscio du 17 au 21 septembre. Il s'est entretenu avec le Premier Ministre Gedi, qui s'est de nouveau engagé à ratifier les principaux instruments relatifs aux droits de l'homme et à créer une institution nationale indépendante de défense des droits de l'homme. L'Expert a instamment demandé aux institutions fédérales de transition de s'employer à intégrer les normes et règles internationales relatives aux droits de l'homme dans la réorganisation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Il a souligné en outre que toute future mission de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie devrait être habilitée à contribuer à la protection des civils et devrait également comprendre une composante droits de l'homme importante. Il a demandé avec insistance que toutes les violations des droits de l'homme commises en Somalie fassent l'objet d'enquêtes afin que la paix ne soit pas bâtie sur l'impunité.

47. La traite des personnes entre la Somalie et le Yémen est un sujet de préoccupation constante et grandissante : des mouvements de grande ampleur sont attendus, en raison, en particulier, de l'instabilité persistante dans la région de l'Ogaden en Éthiopie. Pendant la dernière semaine de septembre, 14 bateaux transportant clandestinement plus de 1 500 personnes venant de Boosaaso ont atteint la côte yéménite; 62 personnes auraient péri ou disparu. Début août, une mission interorganisations s'est rendue au « Puntland » pour examiner avec les autorités les moyens de prévenir les flux migratoires mixtes et de les freiner. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés met actuellement en place les instruments qui lui permettront d'accorder la protection internationale habituelle aux migrants qui demandent le statut de réfugié et cherche quelles mesures préventives pourraient être de nature à empêcher la traite des personnes.

48. La mobilisation des populations locales en faveur de la protection des enfants s'est poursuivie dans toutes les régions de la Somalie. Pendant la période à l'étude, plus de 200 localités ont été mobilisées et des comités de protection des enfants ont été créés. En outre, l'UNICEF a formé plus d'une centaine d'enseignants ou de conseillers en matière de prise en charge psychosociale de l'enfant. Le suivi de l'application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, en particulier à Mogadiscio et aux alentours, se poursuit et il en est rendu compte. Les activités de plaidoyer auprès des pouvoirs publics ont porté essentiellement sur les effets du conflit sur les enfants, en particulier sur l'emploi courant d'enfants soldats.

VII. Activités opérationnelles en faveur de la paix

Initiatives pour la paix et la réconciliation

49. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué d'apporter un appui technique et financier au Congrès de réconciliation nationale, en coordonnant et en administrant le mécanisme de financement multidonateurs d'un

montant total de l'ordre de 8 millions de dollars. Il a rempli un rôle consultatif et fourni une assistance concernant l'organisation, la formation, l'appui logistique, les médias et les communications. Il a organisé et facilité la visite à Kigali d'une délégation du Comité national de gouvernance et de réconciliation, conduite par son Président Ali Mahdi, qui s'est entretenue avec une équipe consultative du Gouvernement rwandais des résultats, des enseignements et des meilleures pratiques découlant de l'expérience acquise par le Rwanda au cours de son propre processus de réconciliation.

50. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a favorisé la participation des femmes au Congrès de réconciliation nationale et appuyé l'organisation à Mogadiscio d'un atelier de trois jours à l'intention d'une quarantaine d'organisations non gouvernementales locales, dans le but de promouvoir la participation des femmes à la prise de décisions politiques en général, et au Congrès en particulier, notamment en veillant à ce que les intéressées soient représentées au Congrès et y fassent entendre leurs voix.

Santé, survie de l'enfant, santé maternelle et infantile

51. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont fini de mettre au point une stratégie commune accélérée pour la survie et le développement de l'enfant pour 2008-2009, qui vise à réduire de 15 % le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans au cours de cette période, en réalisant deux fois par ans une série d'interventions de base spécialement conçues qui devraient toucher 1,8 million de nourrissons et jeunes enfants et 1,6 million de femmes en âge de procréer. La stratégie fait partie du Plan de transition des Nations Unies pour la Somalie (2008-2009).

52. Le FNUAP a distribué à 23 dispensaires de santé maternelle et infantile des fournitures et des médicaments pour une maternité sans risque et les soins anténatals, ainsi que du matériel de soins obstétriques d'urgence à trois hôpitaux centraux de Mogadiscio, Baidoa et Gaalkacyo. L'UNICEF a continué de fournir en traitements antipaludéens très efficaces une centaine de centres de santé maternelle et infantile et 15 hôpitaux. Les journées régionales d'immunisation UNICEF/OMS ont permis de vacciner 597 989 enfants de moins de 5 ans contre la poliomyélite dans 35 de 113 districts (soit un taux de couverture de 99 %). En juillet, 1 691 219 autres enfants ont reçu le même vaccin. Avec huit cas recensés, la prévalence de la poliomyélite due aux virus sauvages est restée stable; aucun nouveau cas n'a été signalé depuis mars 2007. Dans le cadre d'une campagne commune UNICEF/OMS d'immunisation de rattrapage, organisée sur 10 jours, 68 998 enfants âgés de 9 mois à 5 ans ont été vaccinés contre la rougeole dans la région du Bas-Chebeli. L'OMS a poursuivi ses campagnes de vaccination supplémentaire, comprenant des journées d'immunisation nationales, pour accroître le taux de couverture de l'ensemble de la Somalie. Le FNUAP a appuyé la formation de 34 aide-soignant(e)s de 23 services sanitaires de la région centre-sud. Un revers important a été enregistré avec l'assassinat d'un spécialiste somalien de la lutte contre la polio, dans le district d'Abudwak de la région de Galguduud (zone centrale de la Somalie jouxtant la frontière éthiopienne).

53. La reconstruction du département de soins ambulatoires de l'hôpital de la région de Bay, à Baidoa, a été menée à bien grâce à l'action coordonnée de l'OMS

et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), et d'autres activités de remise en état d'installations sanitaires essentielles ont été entreprises dans la région du centre-sud en vue d'accroître l'accès à des soins de qualité.

54. Les organismes participant au groupe santé ont organisé des réunions de coordination à l'intérieur de la Somalie – à Baidoa, Mogadiscio, Beledweyne et Xuddur, notamment. Le projet de profil sanitaire régional, mis en œuvre par l'OMS et les agents d'exécution, vise à dresser un tableau complet de toutes les activités liées à la santé. L'OMS a poursuivi ses activités d'appui au Ministère de la santé du Gouvernement fédéral de transition avec la remise en état et la dotation en matériel des services ministériels à Mogadiscio, et le recrutement d'un conseiller spécial du Ministre, qui exerce ses activités au bureau de l'OMS à Baidoa.

Eau potable, assainissement et enseignement de l'hygiène

55. Les activités de construction ou la remise en état de systèmes d'approvisionnement en eau dans les zones urbaines et de petits réseaux d'adduction, de bassins et de puits peu profonds (creusés à la main) dans les zones rurales se poursuivent. Elles ont permis d'accroître l'accès à l'eau potable et salubre d'environ 30 000 personnes supplémentaires dans le centre-sud de la Somalie. L'UNICEF s'emploie à assurer la viabilité de ces dispositifs en prodiguant aux membres des comités locaux de gestion de l'eau une formation relative à la gestion, à l'administration, à la mise en valeur et à l'entretien des sources d'approvisionnement en eau.

56. L'UNICEF a aidé des communautés à créer 1 580 comités d'éducation communautaires et à en former les membres dans toutes les zones, en vue de la construction ou de la rénovation d'installations d'adduction d'eau et d'assainissement dans les écoles primaires, et afin de promouvoir l'adoption par les élèves de bonnes pratiques et mesures d'hygiène. Les installations sanitaires ont été rénovées dans une vingtaine d'écoles et 82 latrines installées dans des communautés et des camps de personnes déplacées. Plus de 12 000 adultes et 1 200 enfants de la région centre-sud ont bénéficié d'activités de sensibilisation à l'hygiène, organisées dans le cadre d'un projet participatif de modification du comportement relatif à l'hygiène et à l'assainissement et de formation des enfants.

57. L'OMS a contribué à contenir l'épidémie de diarrhée aqueuse aiguë et de choléra qui a frappé le centre-sud de mars à juin 2007, grâce à ses activités de formation en vue d'un suivi efficace du traitement dans les zones touchées. En septembre, 4 342 cas de diarrhée aqueuse aiguë, ayant causé 49 décès, avaient été signalés au « Somaliland ». Au cours des quatre derniers mois, l'épidémie ayant été maîtrisée, l'UNICEF a procédé à la chloration de 800 sources d'approvisionnement en eau.

58. L'OMS intensifie ses efforts pour empêcher que de telles épidémies ne se produisent ou ne s'étendent grâce à l'application de son système d'alerte précoce et de réaction rapide en cas d'épidémie. Elle rénovera dans ce cadre deux laboratoires centraux de santé publique et six laboratoires régionaux dans le centre-sud du pays. L'élaboration de plans d'intervention par région et par zone est un autre élément essentiel du système.

Éducation

59. Au total, 4 650 élèves ont terminé leurs études au cours de la période à l'examen. En revanche, tout porte à croire que bon nombre d'enfants ne seront pas scolarisés le trimestre prochain, en particulier à Mogadiscio, à cause des mauvaises conditions de sécurité.

60. En juillet et août, l'UNICEF a distribué 360 tentes à Mogadiscio, Kismaayo, Baidoa et Jawhar pour y abriter provisoirement des écoles au début de la nouvelle année scolaire. Huit écoles temporaires ont ainsi été montées pour recevoir les élèves des camps de personnes déplacées à Boosaaso. Dans la zone du nord-est, le Fonds appuie la construction de neuf nouvelles écoles pouvant accueillir 2 880 élèves. Des pupitres et des bancs y ont été distribués dans les 25 écoles existantes, à l'intention de plus de 3 000 écoliers. Au total, 36 315 manuels et guides pour l'enseignant, et 6 000 modules d'éducation non scolaire et les guides correspondants, ont été expédiés dans les trois zones de la Somalie et sont prêts à être distribués dans 1 733 écoles. En bénéficieront environ 393 856 écoliers. Par ailleurs, 2 272 coffrets pédagogiques ont été achetés et seront prochainement expédiés, à l'intention d'environ 132 000 élèves du centre-sud du pays.

61. Dans le cadre d'un projet plurisectoriel de consolidation de la paix sur la « ligne verte », source de conflits, qui sépare le nord et le sud de Gaalkacyo, l'UNICEF a achevé de remettre en état l'école primaire Salama, qui accueillera 800 élèves. Deux spécialistes de la protection de l'enfance ont été formés et déployés dans les communautés de personnes déplacées de Gaalkacyo où ils mèneront leurs activités de sensibilisation, en privilégiant la lutte contre la violence sexuelle et sexiste.

Moyens d'existence et sécurité alimentaire

62. En juin, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), chef de file du groupe agriculture et moyens d'existence, a lancé un programme qui vise à redonner aux personnes récemment déplacées de Mogadiscio des moyens de subvenir à leurs besoins, en reconstituant leurs ressources (par exemple, en distribuant du bétail aux éleveurs démunis) dans les régions de Galguduud, Mudug et Hiraan, où la majorité (65 %) des personnes déplacées ont fui.

63. Les principales constatations tirées par le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire de la FAO dans son analyse de la situation à la fin de la saison des pluies (« gu ») ont été présentées le 13 août au Comité pour la sécurité alimentaire et le développement rural du Somali Support Secretariat. L'analyse, qui met en avant la crise alimentaire qui pointe dans les régions du Moyen et du Bas-Chebeli, a été prise en considération dans le plan d'intervention au titre de la procédure d'appel global destiné au groupe agriculture et moyens d'existence, ainsi que dans une demande de financement par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires des efforts menés pour répondre aux besoins humanitaires d'urgence de 400 000 personnes.

Hébergement

64. Les projets de construction de logements pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les rapatriés sont en voie d'achèvement à Hargeysa (au « Somaliland ») et Garoowe (au « Puntland ») et une initiative jointe analogue vient d'être lancée à Boosaso (« Puntland »). Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ont établi la version définitive du plan d'intervention pour 2008, qui se concentre sur l'hébergement d'urgence et la rénovation des camps de personnes déplacées dans le centre-sud du pays, tout en prévoyant des logements plus permanents dans les principales localités du « Somaliland » et du « Puntland ».

Sécurité et état de droit

65. La stratégie du PNUD vise à renforcer l'état de droit et la sécurité en appuyant aussi bien la police que le secteur judiciaire. S'agissant de la police, l'un des grands axes d'action consiste à renforcer les capacités, avec une formation relative aux droits de l'homme et au principe de responsabilité, la fourniture de matériaux pédagogiques, la remise en état des structures de formation à Boosaso et Baidoa et la distribution de matériel (véhicules notamment), dans le cadre d'efforts plus larges visant à reconstituer la force de police somalienne. Le but est de créer un service de police responsable devant la loi de ses activités opérationnelles et devant rendre compte de son efficacité au Gouvernement et de la façon dont il mène ses activités de maintien de l'ordre à la population.

66. Environ 1 400 recrues sont sorties en août et septembre des centres de formation de la police d'Armo et de Labatinjirow : deux tiers seront déployés dans le centre-sud et un tiers le sera au « Puntland ». Les instructeurs des deux écoles ont suivi un programme de formation des formateurs d'une durée de six semaines en mars 2007. Les comités consultatifs de la police ont commencé leurs activités de contrôle dans huit bureaux de police à Mogadiscio. Le PNUD compte reproduire ce modèle dans les 16 postes de district de Mogadiscio, puis, plus tard, dans les principaux bureaux de police des régions.

67. Le PNUD collabore étroitement avec les autorités judiciaires à l'élaboration d'une stratégie de reconstitution, sur trois à cinq ans, de l'appareil judiciaire en Somalie, en faisant preuve de souplesse dans le règlement des problèmes à court terme tout en privilégiant la viabilité à long terme. Les protagonistes représentant aussi bien l'aspect offre (juges et avocats, par exemple) que l'aspect demande (entraves, connaissance du droit) seront associés à un large processus consultatif.

68. Le Programme somalien de démilitarisation et de réintégration, qui fait partie du Plan de sécurité nationale et de stabilisation, a été arrêté au mois de juin. Les premières activités d'appui sont axées sur le renforcement des capacités et l'élaboration de stratégies et de politiques.

69. On continue à signaler des accidents causés par des mines et des munitions non explosées, en particulier à Mogadiscio. Pour faire face à la menace croissante qui pèse ainsi sur la sécurité des civils, l'UNICEF appuie des campagnes radiophoniques et télévisées de mobilisation, ainsi que des activités de formation concernant la sensibilisation au danger des mines organisées à l'intention des 48 spécialistes de la protection de l'enfance.

Gouvernance et administration publique

70. Au cours de la période à l'examen, le PNUD a poursuivi sa stratégie à double volet visant à renforcer les institutions de gouvernance à l'échelon fédéral, à celui des États et au niveau local. Les activités de réconciliation dans les districts et le processus participatif de sélection des agents des administrations des districts et des régions ont progressé dans le centre-sud du pays, avec l'entrée en fonctions de cinq nouveaux conseils de district, d'un conseil régional et d'un gouverneur dans la région de Bakool. Un stage de formation (d'une durée de 21 jours) des membres des conseils régionaux et des notables locaux, portant sur la gouvernance locale, y compris le règlement des litiges, l'intégration des femmes et des minorités, et le rôle de l'administration dans la fourniture de services sociaux, s'est achevé pour les nouveaux conseils de la région de Bay et se poursuit dans chacun des districts de la région de Bakool. Le processus de réconciliation au niveau des districts a commencé dans 19 districts des régions de Gedo, du Moyen-Chebeli et d'Hiraan. Il est dirigé par le Ministère de l'intérieur du Gouvernement fédéral de transition, avec l'appui du PNUD et de l'UNOPS.

71. La remise en état des complexes administratifs des districts et de la région est en cours dans le Bay, tandis que des levés d'étude ont eu lieu et des appels d'offres ont été lancés dans la région de Bakool. Les régions ayant mené à bien leurs efforts de réconciliation au niveau local et choisi de nouveaux responsables dans le cadre d'un processus participatif recevront une aide de l'ONU pour mettre en place des administrations, reconstruire les équipements, former le personnel et entreprendre des projets de prestation de services.

72. Le PNUD a épaulé le Ministère de l'intérieur dans ses efforts visant à réunir à Mogadiscio un comité largement représentatif, composé de cadres, de chefs traditionnels et religieux et de responsables d'ONG et de communautés, qui sera chargé de rédiger une charte de la ville. La Commission constitutionnelle fédérale indépendante a organisé un atelier de formation sur des modèles de fédéralisme, ainsi qu'un voyage d'études au Yémen, dans le cadre des préparatifs visant le renforcement de ses capacités, avec l'appui du PNUD.

73. En collaboration avec le PNUD, le FNUAP a appuyé le renforcement de la capacité statistique, en assurant la formation de fonctionnaires et de diplômés de l'université à la collecte et au traitement des données, à Hargeysa et Garoowe.

74. ONU-Habitat a poursuivi ses travaux sur la gouvernance urbaine concernant les réformes juridiques et institutionnelles, le renforcement des administrations municipales et du rôle de la société civile, la gestion urbaine (établissement de plans stratégiques, aménagement des terres, finances municipales, services de base et développement économique local) et l'exécution de projets stratégiques locaux (lotissements, construction de marchés et d'abattoirs, équipements urbains essentiels et amélioration des conditions de logement des personnes déplacées). Les responsables des finances de neuf municipalités du « Somaliland » et du « Puntland » ont suivi un programme avancé de formation parrainé par ONU-Habitat.

75. ONU-Habitat met au point des systèmes d'information sur l'aménagement des terres qui produiront des données pour le recouvrement de l'impôt relatif à l'exploitation des sols, aux fins d'accroître les recettes municipales. Une aide est apportée aux administrations centrales et locales pour renforcer les cadres juridiques

et les stratégies concernant l'aménagement urbain, la promotion de la sécurité d'occupation, l'attribution de terres aux personnes déplacées et aux rapatriés pour qu'ils s'y installent, et l'aménagement de nouvelles zones d'habitat aux fins du développement urbain.

VIH/sida et violence sexiste

76. Un plan de travail de l'équipe commune des Nations Unies sur le sida couvrant la période allant de juin 2007 à décembre 2009 a été mis au point au titre du Plan de transition des Nations Unies. Grâce aux activités de lutte contre le sida, des liens continuent d'être établis entre le « Puntland », le « Somaliland » et la région du centre-sud, par le biais de comités plurisectoriels auxquels l'ONU et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme allouent des ressources dans le but de prévenir une grave épidémie de sida.

77. D'après le rapport (non publié) sur les activités de sérosurveillance des femmes suivies dans les dispensaires de soins anténatals en 2007, la prévalence ne diminue pas. L'épidémie est désormais généralisée au « Puntland » et au « Somaliland » et elle atteint, pour un pays musulman, des proportions alarmantes, surtout parmi les jeunes. L'équipe commune a commencé à établir une cartographie des populations vulnérables qui se déplacent au travers des frontières.

78. Dans le cadre de la campagne « Unis pour les enfants, unis contre le sida », 27 chefs religieux ont reçu une formation pour mener des activités de sensibilisation concernant le VIH et incorporer, dans leurs sermons et leur travail auprès de la communauté, des messages sur la prévention, les soins et les services d'appui. Grâce au projet « de femme à femme », 1 900 filles et femmes somaliennes ont suivi des stages d'éducation par les pairs. Il existe désormais dans le pays 17 centres de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique soumis à des critères d'assurance qualité; cinq centres d'excellence ont été mis en place et fournissent une gamme complète de traitement et de soins pour les infections opportunistes et le sida; les capacités d'une quarantaine d'organisations non gouvernementales locales ont été renforcées.

79. Des cas de viol et d'autres violences sexuelles et sexistes ont été signalés comme l'une des violations des droits de l'homme les plus fréquemment commises par les factions belligérantes et d'autres groupes à Mogadiscio. Des femmes et des filles sont violées aussi bien dans la ville que lorsqu'elles cherchent à rejoindre des zones plus sûres ou à leur arrivée dans leur lieu de refuge. Elles sont notamment victimes de viols en réunion par des soldats et des membres des milices locales. Certaines affirment avoir été contraintes par leurs ravisseurs de servir d'esclaves sexuelles pendant des semaines. De nombreux cas de violence sexuelle sont également signalés au « Somaliland », à Burao plus précisément. Les auteurs de certains de ces actes ont été arrêtés, tandis que dans d'autres cas les autorités n'ont assuré aucun suivi et n'ont fourni aucun appui. Il ressort d'une enquête menée à Hargeysa par des observateurs des droits de l'homme que des femmes déplacées, qui se rendaient du centre-sud du pays au « Somaliland » avaient été violées peu de temps après leur arrivée. L'ONU et d'autres organismes humanitaires poursuivent leurs campagnes de sensibilisation et leurs activités relatives à la création de mécanismes de prévention et d'intervention pour combattre la violence sexuelle et sexiste.

80. Le FNUAP a mobilisé les jeunes en faveur de la paix en appuyant des manifestations, liées à la Journée internationale de la paix et à la Journée internationale de la jeunesse à Baidoa, Mogadiscio et Hargeysa, qui visaient à inciter les communautés à étudier les moyens de mettre fin à la violence en général et à celle dirigée contre les femmes en particulier. Il a aidé à organiser des ateliers à Mogadiscio et à Merka à l'intention de femmes et de jeunes travaillant dans les camps de personnes déplacées, sur les moyens de prévenir et de combattre la violence sexuelle et sexuelle. Une série télévisée sur ce phénomène a été produite à l'intention des communautés de Boosaso. Le FNUAP a assuré à 25 infirmiers/infirmières de 23 centres de santé maternelle et infantile de la région du centre-sud une formation sur la fourniture de soins cliniques et médicaux appropriés aux victimes de violences sexuelles, en vue notamment d'assurer une prise en charge correcte des cas.

VIII. Observations

81. Comme je l'ai mentionné dans ma lettre au Conseil de sécurité en date du 20 septembre 2007 (S/2007/566), l'Organisation élabore une stratégie intégrée pour la Somalie fondée sur une double approche : a) un volet politique, qui vise à encourager le dialogue au sein du Gouvernement fédéral de transition et avec tous les groupes d'opposition en Somalie et à l'extérieur, dans l'espoir de faire cesser les hostilités et de permettre la création d'institutions de transition largement représentatives et ouvertes à tous; et b) un volet sécurité, qui exigerait le renforcement de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) de manière à créer les conditions nécessaires au retrait des forces étrangères et à la stabilité. J'ai également recommandé de renforcer le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) en le dotant des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la double approche.

82. Pour appliquer cette dernière, les organes et organismes des Nations Unies, dont l'UNPOS et l'équipe de pays des Nations Unies, ont entrepris de mettre au point une stratégie cohérente de consolidation de la paix pour la Somalie. Une équipe spéciale intégrée interdépartementale et interinstitutions sur la Somalie est en train d'être créée pour appuyer ces efforts.

83. Après la série de consultations tenues par mon Représentant spécial à Nairobi, je constate avec plaisir que les membres de la communauté internationale sont convenus que le Représentant spécial du Secrétaire général, Ould Abdallah, et l'UNPOS devaient jouer un rôle directeur dans la coordination des efforts déployés par toutes les parties intéressées.

84. Je me félicite du règlement à l'amiable de leurs différends par le Président Yusuf et le Premier Ministre Gedi et de l'esprit de conciliation manifesté dans les déclarations que les intéressés ont publiées lors de la démission du Premier Ministre. Je demande au Gouvernement fédéral de transition de continuer à recourir à des moyens pacifiques pour régler ses différends internes de manière à axer ses efforts sur la réconciliation nationale.

85. Malgré ses défauts, le Congrès de réconciliation nationale a marqué un progrès important en ce qu'il a fait naître des possibilités de réconciliation politique entre toutes les couches de la société somalienne. Il constitue ainsi l'une des étapes du long processus de réconciliation nationale. Mon Représentant spécial intensifiera ses

efforts, en coopération étroite avec les principaux acteurs somaliens et partenaires internationaux, pour favoriser le dialogue intersomalien, y compris avec les groupes d'opposition à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. À cette fin, j'engage le Gouvernement fédéral de transition à manifester sa volonté politique en renforçant son unité et en prenant langue avec l'opposition. De la même façon, je demande à tous les opposants, armés et non armés, de renoncer à la violence et de reconnaître la Charte fédérale de transition, pour contribuer à réunir les conditions propices au dialogue et à une véritable réconciliation. Je sais gré à tous les partenaires internationaux des efforts qu'ils déploient sans relâche et de leur volonté d'aider les parties somaliennes à parvenir à un accord global.

86. J'appelle les responsables des Institutions fédérales de transition (TFI) à mettre immédiatement en œuvre les recommandations du Congrès de réconciliation nationale, dont l'élaboration d'un plan pour mener à bien les tâches prévues dans la Charte fédérale de transition, en particulier le processus constitutionnel, la préparation du recensement national et la tenue des élections prévues en 2009, ainsi que dans le Plan de sécurité nationale et de stabilisation (PSNS).

87. Je suis préoccupé par la poursuite des violences entre le « Puntland » et le « Somaliland » et demande aux intéressés de recourir à des moyens pacifiques pour régler leur différend.

88. Je condamne l'ensemble des actes de violence commis en Somalie et appelle toutes les parties à cesser les hostilités et à s'employer à instaurer une paix durable. Je demande en particulier à toutes les parties de protéger la population civile et les travailleurs humanitaires. Je condamne également fermement l'attaque menée contre les locaux de l'AMISOM dans le centre de Mogadiscio, ainsi que la violation des locaux des Nations Unies à Mogadiscio, et demande instamment à toutes les parties de s'abstenir de recourir à la violence et de procéder à l'arrestation de travailleurs humanitaires ou de soumettre ces derniers à toutes sortes de harcèlements.

89. Je salue le professionnalisme avec lequel le personnel de l'AMISOM s'acquitte de ses tâches dans des conditions très difficiles. Le renforcement des capacités de la Mission sur le terrain, notamment l'achèvement rapide de son déploiement complet, demeure une priorité urgente. Comme on l'a vu plus haut, l'Organisation reste déterminée à apporter tout le soutien possible à l'Union africaine pour renforcer l'AMISOM et parvenir au plus vite à son déploiement complet. Je demande aux États membres de l'Union africaine qui se sont engagés à envoyer des troupes en Somalie à le faire sans plus tarder. J'en appelle également à la communauté internationale pour qu'elle aide l'Union en lui fournissant toutes les ressources logistiques et financières nécessaires au déploiement de l'AMISOM.

90. Comme je l'ai indiqué dans ma lettre du 20 septembre 2007 au Président du Conseil de sécurité (voir plus haut, par. 81), la communauté internationale devrait, outre la mise en place de l'AMISON et d'une éventuelle force de maintien de la paix des Nations Unies, envisager d'autres solutions, dont le déploiement d'une force multinationale ou d'une coalition de partenaires intéressés.

91. Pour l'heure, l'Organisation continuera de s'efforcer de répondre aux besoins humanitaires immenses du pays. J'engage la communauté internationale à continuer d'appuyer avec la même générosité les secours humanitaires en Somalie. Je demande à toutes les parties d'accorder un accès sans entrave aux secours et de

respecter rigoureusement les dispositions du droit international humanitaire et les principes relatifs aux droits de l'homme.

92. Je réaffirme la nécessité d'envisager des mesures pour résoudre les aspects régionaux de la crise somalienne et de trouver les moyens d'assurer la sécurité de la Somalie et de ses voisins, notamment de garantir le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États de la région.

93. Je demeure préoccupé par la poursuite au large des côtes somaliennes des actes de piraterie qui entravent l'acheminement de l'aide humanitaire et la navigation commerciale. Le Gouvernement fédéral de transition étant démuné à cet égard, je renouvelle mon appel aux États Membres de l'ONU qui disposent de moyens navals et militaires dans la région afin qu'ils prennent des mesures, en consultation avec le Gouvernement, pour protéger la marine marchande, en particulier les navires transportant l'aide humanitaire.

94. Enfin, je tiens à exprimer encore une fois mes vifs remerciements à mon ancien représentant spécial, François Lonseny Fall, et à son successeur, Ahmedou Ould Abdallah, pour le dynamisme dont chacun a fait preuve dans ses efforts visant à promouvoir la paix et la réconciliation parmi la population somalienne. Je demande à toutes les parties somaliennes et à tous les États Membres de continuer à soutenir sans réserve mon nouveau Représentant spécial et à coopérer pleinement avec lui à la réalisation de cet objectif.
